

31M pour les redevances sur les matières résiduelles

Soumis par Mon Plan Vert

23-01-2008

Dernière mise à jour: 23-01-2008

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, annonce qu'une somme de 30 957 036 \$ est redistribuée aux municipalités du Québec dans le cadre du troisième octroi de subventions du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Cette somme représente 85 % de l'ensemble des redevances payées au cours de la période qui s'étend du 1er avril au 30 septembre 2007.

«Je suis fier d'annoncer que depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles en juin 2006, le gouvernement a redistribué 71,4 M\$ aux municipalités. Grâce à ces sommes, les municipalités peuvent financer une partie de leurs plans de gestion des matières résiduelles, ce qui s'inscrit parfaitement dans la démarche de développement durable adoptée par le Québec», a indiqué la ministre Beauchamp.

Le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles redistribue 85 % des sommes recueillies auprès des exploitants des lieux d'élimination et contribue ainsi à favoriser l'atteinte des objectifs établis dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, qui vise à mettre en valeur plus de 60 % des matières résiduelles produites annuellement.

Pour consulter la liste des municipalités bénéficiaires et le montant qui leur est versé, vous pouvez consulter le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.